

APPEL DE PROPOSITIONS

STRATÉGIE POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

1. CONTEXTE

Dans un communiqué de presse publié le 8 mai 2017, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que le taux d'obtention du diplôme en cinq ans avait maintenant atteint le niveau historique de 86,5 %. « Des programmes novateurs, mis en place dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves, ont contribué à améliorer le taux d'obtention de diplôme. » Bien qu'il s'agisse d'une réalisation considérable, il reste encore du travail à faire pour aider les élèves à effectuer leur transition et à comprendre l'importance et les possibilités des études postsecondaires, y compris la formation en apprentissage, ainsi que les études collégiales et universitaires, en tant qu'itinéraire possible.

Le gouvernement a appuyé ces efforts en apportant récemment des modifications au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) afin de contribuer à éliminer les obstacles financiers pour les familles à faible revenu. Bien que la transformation du RAFEO contribuera à rendre les études postsecondaires abordables, elle ne remédie pas aux obstacles non financiers à l'accès aux études postsecondaires, y compris à l'apprentissage et aux études collégiales et universitaires.

Les obstacles non financiers continuent d'entraver l'accès aux études postsecondaires (apprentissage, collège et université), comme le fait de se sentir exclus des études postsecondaires, de ne pas avoir de soutien familial/par les pairs, de ne pas se faire montrer l'importance des études postsecondaires et de ne pas recevoir une préparation scolaire suffisante.

2. VISION

La vision de l'Ontario est que les « Ontariennes et Ontariens de tous âges recevront les soutiens dont elles ou ils ont besoin pour poursuivre leurs études postsecondaires (apprentissage, collège ou université), avoir tous la même possibilité de réaliser leurs rêves et leur plein potentiel, et prospérer dans l'économie du savoir mondiale ».

Pour réaliser cette vision, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et des Services à l'enfance et à la jeunesse souhaitent s'appuyer sur les pratiques existantes pour aider les élèves à avoir un accès équitable aux études postsecondaires :

- en s'assurant que, dans la mesure du possible, tous les élèves comprennent l'importance des études postsecondaires et suivent un parcours qui y mène; et

- en apportant les modifications générales nécessaires pour éliminer les obstacles dans l'ensemble du système éducatif.

3. POSSIBILITÉ

Dans le cadre du présent appel de propositions, nous invitons les conseils scolaires et les écoles à proposer des améliorations aux initiatives actuelles pour aider les élèves qui, sans soutiens, pourraient ne pas entreprendre des études postsecondaires, comprendre l'importance de poursuivre des études postsecondaires et prendre conscience de la vaste gamme d'itinéraires, de possibilités et de soutiens dont ils disposent.

Le ministère reconnaît les efforts et les programmes intéressants des conseils et des écoles dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves. Le financement supplémentaire a pour but d'élargir le travail que ces initiatives soutiennent.

Portée du projet

Le public cible de ce projet comprend les élèves de la 10^e à la 12^e année qui :

- ont une faible accumulation de crédits des études secondaires ou dont le rendement est inférieur à la moyenne provinciale;
- suivent des cours appliqués ou élaborés localement;
- ont perdu leur intérêt pour les études; ou
- n'envisageraient pas un itinéraire d'études postsecondaires après la fin des études secondaires en l'absence de soutiens.

Les élèves qui participent à des programmes qui donnent droit à des crédits dans les centres d'éducation et de formation des adultes d'un conseil scolaire pourraient également se voir accorder un soutien grâce à ces améliorations.

Pour appuyer les efforts déjà déployés pour aider ces élèves, des effectifs réservés au niveau du conseil ou de l'école pourraient être disponibles pour :

- Fournir une aide à l'orientation liée à la planification des carrières et des itinéraires d'études postsecondaires, aux programmes des études secondaires (p. ex., PAJO, double reconnaissance de crédit, éducation coopérative, etc.) et à la sélection de cours appropriés pour éclairer le choix de leur itinéraire d'études postsecondaires et leur permettre d'élaborer leur plan d'itinéraire d'études;
- Aider les élèves à s'y retrouver dans les sites Web et les processus du Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO) ou du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) pour remplir leurs demandes d'admission aux études postsecondaires.

Les programmes améliorés supplémentaires liés aux itinéraires d'études postsecondaires et le soutien complet peuvent comprendre :

- La détermination et la planification des possibilités d'apprentissage par l'expérience et de recherche des possibilités de carrière et d'études postsecondaires (p. ex., observation au poste de travail à court terme, visites personnalisées d'établissements d'enseignement postsecondaire locaux);
- La tenue d'ateliers et de séances d'information qui font connaître l'importance des études postsecondaires et de leurs itinéraires aux élèves et aux parents/tutrices ou tuteurs;
- L'établissement d'un lien entre les élèves et les agents de liaison des différents établissements d'enseignement postsecondaire afin de continuer à assurer le soutien complet après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires; et
- La mise en œuvre d'autres améliorations qui contribuent à la vision et aux objectifs liés à l'avancement de l'accès équitable aux études postsecondaires.

Les conseils scolaires ont la possibilité de personnaliser leur proposition pour répondre aux besoins locaux.

Livrables

Les bénéficiaires du financement seront tenus de :

1. Dépenser l'allocation pour le ou les projets d'ici au **31 août 2018**;
2. Fournir un soutien complet et des améliorations supplémentaires tel que décrit ci-dessus;
3. Participer à des séances de perfectionnement professionnel dirigées par le ministère, au besoin;
4. Soumettre des rapports **intérimaires** et **de fin d'année** au moyen des processus/outils existants utilisés pour suivre les progrès (par exemple, Bilan pour la réussite des élèves). Les conseils devront faire rapport sur les éléments suivants, entre autres :
 - Information quantitative : nombre d'élèves desservis grâce aux améliorations du programme, nombre d'élèves qui ont participé à des activités d'apprentissage par l'expérience et de recherche des possibilités de carrière et d'études postsecondaires, nombre d'élèves qui ont participé à des ateliers, nombre de parents qui ont participé à des séances d'information, nombre d'élèves qui ont présenté une demande d'admission aux études postsecondaires ou qui ont obtenu un financement pour leurs demandes d'admission aux études postsecondaires;
 - Information qualitative : Descriptions des informations couvertes lors des ateliers et des séances d'information; descriptions des différentes activités d'apprentissage par l'expérience et de recherche des possibilités de carrière et d'études postsecondaires offertes.

Critères de financement

Le financement ne peut être utilisé que pour les dépenses liées directement à la mise en œuvre d'améliorations des programmes/initiatives existants pour appuyer les transitions des élèves et l'accès équitable aux études postsecondaires, y compris :

- Les ressources réservées pour aider les élèves à naviguer les options d'études postsecondaires et les choix de cours, à couvrir la dotation ou les congés pour activités professionnelles des enseignants;
- Les dépenses liées à la participation à des séances de perfectionnement professionnel dirigées par le ministère et aux déplacements effectués à cette fin;
- Les dépenses liées au soutien à la participation des élèves à l'apprentissage par l'expérience, aux activités de recherche des possibilités de carrière et d'études postsecondaires (p. ex., transport, frais d'admission, etc.);
- Le financement pour payer les frais de demande présentée au SACO ou à l'OUAC pour les élèves admissibles¹.

Plusieurs conseils scolaires et d'écoles participent déjà à des approches ou offrent des programmes qui appuient la transition des élèves vers les études postsecondaires. Le financement peut être utilisé pour élargir les initiatives existantes, mais le projet doit définir clairement ce que sont les améliorations et comment elles seront mises en œuvre.

Le financement ne peut être utilisé pour :

- L'achat de biens d'équipement (p. ex., machinerie, gros équipements);
- Les déplacements à l'extérieur de la province;
- Les dépenses non liées à la portée du projet.

4. ÉCHÉANCIERS DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être présentées au plus tard le **22 juin 2017**.

5. EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION

Les conseils scolaires et les administrations scolaires sont invités à élaborer des propositions en fonction de la portée et des critères de projet ci-dessus, tout en personnalisant les détails pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté.

Les demandes doivent être présentées en utilisant :

[Stratégie pour un accès équitable aux études postsecondaires](#) .

Soumettre les propositions au plus tard à 16 h, le 22 juin 2017.

¹ Les élèves qui satisfont aux critères suivants peuvent être admissibles au paiement de leurs frais de demande au SACO ou à l'OUAC :

- Ont participé à des programmes améliorés ou reçu des soutiens;
- Ont un plan d'itinéraire d'études à jour qui décrit les programmes postsecondaires qui les intéressent;
- Sont en voie d'obtenir leur diplôme en juin 2018;
- Satisfont aux conditions d'admission du ou des programmes qui les intéressent à l'heure actuelle.

6. QUESTIONS

Pour toute question concernant le présent appel de propositions, veuillez communiquer avec :

Lise Paulin, agente d'éducation, au 705-497-6685 ou à l'adresse
Lise.Paulin@ontario.ca